

Archives nationales du Canada

**Budget des dépenses
2000-2001**

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Ministre du Patrimoine canadien

Table des matières

Section I : Messages	1
Message de la ministre	1
Déclaration de la direction	2
Message de l'Archiviste national	3
Section II : Vue d'ensemble de l'organisme	5
A. Mandat, rôles et responsabilités	5
B. Objectifs de l'organisme et du programme	6
C. Fonds et collections des Archives nationales du Canada	7
D. Facteurs externes influant sur l'organisme ministériel	8
i) Attentes et préoccupations de la population	8
ii) Engagements du gouvernement	8
iii) Progrès technologiques	9
iv) Gestion de l'information au sein du gouvernement	10
v) Nouveau leadership	10
E. Dépenses prévues de l'organisme	11
Section III : Plans, résultats et ressources	13
A. Acquisition et gestion des fonds d'archives	13
i) Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)	13
ii) Objectif du secteur d'activité	13
iii) Description du secteur d'activité	13
iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes	14

B. Gestion de l'information gouvernementale	16
i) Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)	16
ii) Objectif du secteur d'activité	16
iii) Description du secteur d'activité	16
iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes	17
C. Services, sensibilisation et appui	18
i) Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)	18
ii) Objectif du secteur d'activité	18
iii) Description du secteur d'activité	18
iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes	19
D. Services généraux	21
i) Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)	21
ii) Objectif du secteur d'activité	21
iii) Description du secteur d'activité	21
iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes	22
Section IV : Renseignements financiers	25
Coût net du programme pour l'année budgétaire	25
Source des recettes non disponibles	26
Résumé des dépenses en capital par programme et secteur d'activité	26
Sommaire des paiements de transfert	27
Section V : Autres renseignements	29

Section I : Messages

Message de la Ministre

L'objectif fondamental des Archives nationales du Canada est de préserver la mémoire collective de la nation et du gouvernement canadiens, de collaborer à la protection des droits et de contribuer à l'enrichissement du sentiment d'identité nationale.

Ce sont les Canadiens et les Canadiennes de toutes origines et cultures qui forment le Canada et qui constituent notre richesse. Ces valeurs qui nous sont chères — respect de l'individu et de ses choix, diversité de nos expériences — ont besoin d'un terrain favorable pour que notre diversité représente une source de vigueur pour l'unité du Canada et l'identité canadienne.

C'est au ministère ainsi qu'aux organismes et aux sociétés d'État qui composent le portefeuille du Patrimoine canadien que revient le rôle de créer un environnement favorable au soutien et à la promotion de la pleine participation de tous et chacun à l'ensemble de l'expérience de vie canadienne.

Le portefeuille du Patrimoine canadien, dont font partie les Archives nationales du Canada, est fier de son rôle et de travailler en collaboration avec de nombreux partenaires à la prospérité du Canada.

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2000-2001

des Archives nationales du Canada.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisme;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : _____

Message de l'Archiviste national

Les Archives nationales du Canada, en tant que trésor de la mémoire collective des Canadiens et dépositaire des documents publics et privés qui témoignent des origines et du développement du Canada au fil des siècles, sont au cœur de la stratégie du gouvernement qui veut amener la culture canadienne à l'ère numérique.

C'est là, en fait, la mission des Archives nationales du Canada — préserver la mémoire collective de la nation et la rendre accessible aux Canadiens, les relier aux sources de leur passé et à leur histoire personnelle et collective. En ma qualité d'Archiviste national récemment nommé, j'ai cerné deux grandes priorités, lesquelles s'insèrent dans la stratégie générale du gouvernement qui est d'établir des liens entre les Canadiens. Ces deux priorités des Archives nationales, pour la période allant de l'an 2000 à 2003, s'inscrivent sous les rubriques générales « Servir les Canadiens » et « Garantir de l'intégrité de l'information gouvernementale ».

Dans les trois prochaines années, les Archives nationales se serviront des nouvelles technologies pour offrir aux Canadiens un accès exhaustif et rapide aux documents qu'elles détiennent; elles chercheront à créer de nouveaux partenariats en vue de promouvoir et d'approfondir la connaissance des sources de l'histoire du Canada; et elles veilleront à ce que le patrimoine documentaire du Canada reflète adéquatement le caractère diversifié de la société canadienne. Les Archives nationales feront en sorte que le gouvernement du Canada gère efficacement les fonds de renseignements qu'il détient. Elles travailleront de concert avec les gestionnaires du gouvernement fédéral pour les sensibiliser à l'importance de la gestion de l'information et leur faire mieux comprendre leurs responsabilités à cet égard; et elles mettront à leur disposition les outils nécessaires à la saine gestion de l'information gouvernementale. Elles élaboreront en outre un programme intégré de gestion des documents électroniques. Enfin, les Archives nationales prendront les mesures nécessaires pour se renouveler en tant que regroupement de professionnels qui œuvrent dans un milieu de travail stimulant et innovateur.

Depuis leur création en 1872, les Archives nationales du Canada sont fières d'être une institution au service des Canadiens d'un bout à l'autre du pays et qui offre des niveaux de service inégalés sur la scène internationale. Les Archives nationales, comme elles le font depuis 128 ans, sont prêtes à se montrer à la hauteur des normes rigoureuses héritées du passé et, en même temps, à relever le défi de rendre la mémoire collective de la nation accessible et pertinente pour tous les Canadiens au XXI^e siècle.

Ian E. Wilson
Archiviste national

Section II : Vue d'ensemble de l'organisme

A. Mandat, rôles et responsabilités

Les Archives nationales du Canada ont été créées en 1872 et sont donc une des plus anciennes institutions patrimoniales du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien et la première initiative d'ordre culturel du gouvernement du Canada après la Confédération.

En vertu de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, adoptée en 1987, les Archives nationales occupent le rôle d'institution patrimoniale nationale et celui d'organe administratif du gouvernement fédéral. La Loi confère à l'institution la responsabilité de servir le gouvernement du Canada, en sa qualité de détenteur de l'expertise dans la gestion des documents essentiels de l'administration du pays, et aussi les Canadiens, car elle s'efforce de devenir un chef de file dans la conception de services archivistiques axés sur le client et sur le service, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

La Loi confère plusieurs responsabilités spécifiques aux Archives nationales. Aucun document sous le contrôle d'une institution fédérale et aucun document ministériel ne peut être détruit sans l'autorisation de l'Archiviste national et, en même temps, les documents gouvernementaux et ministériels qui, d'après l'Archiviste national, présentent un intérêt historique et une importance archivistique doivent lui être remis, et il devra en assurer le soin et le contrôle.

La Loi énumère en outre certaines attributions de l'Archiviste national, notamment :

- acquérir les documents ou en assurer le soin, la garde ou le contrôle;
- prendre les mesures nécessaires pour classer, identifier, préserver et restaurer les documents;
- permettre l'accès aux documents, sous réserve des restrictions juridiques en vigueur;
- fournir des services d'information, de consultation et de recherche, et d'autres services relatifs aux archives;
- diffuser de l'information sur les fonds d'archives par le biais d'expositions, de publications et de prêt de documents;
- fournir aux institutions fédérales des conseils sur les normes et procédures relatives à la gestion des documents;
- offrir aux institutions fédérales des services de reproduction ou d'autres services liés à la gestion des documents;

- fournir un service central de garde et de contrôle pour les dossiers des anciens employés de n'importe quelle institution fédérale;
- fournir aux institutions gouvernementales des installations d'entreposage pour leurs documents;
- offrir de la formation en techniques archivistiques et en gestion des documents;
- collaborer avec les organismes concernés par les archives et la gestion des documents, et entreprendre de concert avec eux certaines activités telles que des échanges et des projets conjoints;
- apporter un appui professionnel, technique et financier aux activités archivistiques et au milieu des archives.

Les Archives nationales se situent en deuxième place parmi les ministères et organismes fédéraux en ce qui concerne le nombre de demandes formelles d'accès à l'information reçues, et en quatrième place en ce qui touche le nombre de demandes de communication de renseignements personnels.

Afin de remplir leur mission, qui est de servir les Canadiens en les reliant aux sources de leur passé, les Archives nationales exécutent un programme composé de quatre secteurs d'activité : Acquisition et gestion des fonds d'archives; Gestion de l'information gouvernementale; Services, sensibilisation et appui; et Services généraux.

Ministre : L'honorable ministre du Patrimoine canadien est le ministre responsable des Archives nationales du Canada.

Archiviste national : L'Archiviste national relève du ministre et est assisté de l'Archiviste national adjoint et de quatre directeurs généraux qui lui rendent compte de leurs activités.

B. Objectifs de l'organisme et du programme

Préserver la mémoire collective de la nation et du gouvernement canadien, collaborer à la protection des droits et contribuer à l'enrichissement du sentiment d'identité nationale par les moyens suivants:

- acquérir et conserver les documents privés et publics d'importance nationale, en favoriser l'accès et être le dépositaire permanent des documents des institutions fédérales et des documents ministériels;
- faciliter la gestion des documents des institutions fédérales et des documents ministériels;

- prendre avec d'autres intervenants l'initiative d'appuyer les milieux canadien et international des archives et les aider à évoluer.

C. Fonds et collections des Archives nationales du Canada¹

Les Archives préservent plusieurs millions de documents qui redonnent vie au passé, y compris des lettres, des photographies, des films, des cartes géographiques, des vidéos, des livres, des tableaux, des reproductions et des dossiers du gouvernement.

Type de documents	Étendue des fonds et collections
Documents gouvernementaux textuels	95 000 mètres linéaires
Documents textuels privés	44 000 mètres linéaires
Documents électroniques	3 000 000 mégaoctets
Cartes géographiques	1,3 million de cartes
Dessins d'architecture	900 000 dessins
Images photographiques	21 millions d'images
Autres documents d'archives ²	315 000 pièces
Documents de bibliothèque	56 000 documents
Documents audiovisuels — Son	160 000 heures
Documents audiovisuels — Vidéo	100 000 heures
Documents audiovisuels — Film	70 000 heures

- Chaque année, les Archives nationales du Canada font d'importants ajouts à ces documents. En 1998-1999, par exemple, elles ont fait l'acquisition de 6 000 mètres linéaires de documents textuels, 100 000 photographies, 3 000 pièces d'art documentaire, 2 800 cartes géographiques et plans, 5 400 heures d'enregistrements visuels et 470 heures de documents audio.

¹ Statistiques relevées à fin de l'exercice financier 1998-1999.

² Cette catégorie de documents englobe des œuvres d'art, des caricatures et des bandes dessinées originales, ainsi que des collections de timbres et des documents relatifs à l'histoire du système postal canadien. Elle comprend aussi des estampes et des dessins originaux, des reproductions, des affiches, des cartes postales, des cartes de vœux, des médailles, des macarons politiques, des sceaux, des signes héraldiques et des armoiries, des livres illustrés, des placards accompagnés d'éléments graphiques, et des documents publicitaires.

D. Facteurs externes influant sur l'organisme

Une analyse rapide des milieux dans lesquels les Archives nationales du Canada doivent remplir leur mission est présentée ci-dessous.

i) Attentes et préoccupations de la population

En dépit de prévisions récentes, l'histoire au Canada se porte bien et ne court pas non plus un danger imminent de marginalisation permanente. Au contraire, à l'aube du nouveau millénaire, l'histoire du Canada est une véritable passion, une profession et aussi un hobby, comme on peut le constater chaque jour dans la salle de lecture des Archives nationales du Canada et comme en témoignent l'activité de leur site Web ainsi que les innombrables demandes de services.

À notre époque de changement technologique sans précédent, davantage de clients font des demandes plus variées auprès des Archives nationales. En même temps, les attentes du public en matière de documentation disponible, notamment sur Internet, augmentent de façon exponentielle. Dans ce contexte, les défis que doivent relever les Archives nationales sont à la fois évidents et intimidants. Que peuvent faire les Archives nationales pour s'assurer que les usagers d'Internet trouvent facilement leur site Web? Que pouvons-nous faire pour fournir à littéralement des millions de clients réels et potentiels l'accès à la richesse des collections des Archives nationales? Les chercheurs veulent pouvoir accéder rapidement à une page Web chaque fois qu'ils se mettent en ligne, et ils souhaitent pouvoir naviguer facilement sur le site. Les chercheurs qui utilisent le Web veulent obtenir un accès instantané à tous les volets du site Web, et ce, avec les mêmes normes, la même facilité d'accès et la même rapidité que celles qui existent dans d'autres institutions publiques, non commerciales, ainsi que dans le secteur privé. Tout en essayant de relever ces défis, les Archives nationales du Canada doivent continuer à maintenir les programmes et services offerts depuis longtemps.

ii) Engagements du gouvernement

Reconnaissant que la fin du xx^e siècle a été une période de croissance économique et de changements technologiques rapides, et qu'elle a été marquée par l'émergence d'une nouvelle économie globale, le gouvernement du Canada a conçu une stratégie visant à accélérer notre transition dans l'économie du savoir du xxi^e siècle. La stratégie respectera les souhaits des Canadiens qui tiennent à ce que cette transformation se fasse à la manière canadienne — en coopération, afin de parvenir à un équilibre entre l'approche individuelle et l'approche collective, concrétisée par l'action du gouvernement, lequel doit rester à l'écoute des Canadiens.

Dans le discours du Trône du 12 octobre 1999, le gouvernement s'est engagé à travailler en coopération avec des partenaires, à favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes, à créer une économie dynamique, à améliorer la santé et la qualité des soins, à

assurer la qualité de l'environnement, à bâtir des collectivités plus fortes, à renforcer les relations avec les Peuples autochtones, et à élargir le rôle du Canada dans le monde. Dans le contexte de la création d'une économie dynamique pour le *xxi*^e siècle, le gouvernement a souligné la nécessité de se doter d'une infrastructure permettant de brancher les Canadiens entre eux de manière à ce qu'ils puissent profiter des idées des autres et partager leurs connaissances. Plus précisément, le gouvernement souligne la nécessité de brancher les Canadiens à leur culture et à leur passé : « Le gouvernement inaugurerait l'ère numérique de la culture canadienne en reliant 1 000 établissements de tout le pays pour constituer un musée virtuel du Canada. Il mettrait en ligne les collections des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale et d'autres établissements clés. » Le ministère du Patrimoine canadien, dont la mission consiste à « Bâtir un Canada fier et fort de son patrimoine », ainsi qu'à préserver et à promouvoir les caractéristiques qui définissent les Canadiens, joue un rôle essentiel dans la réussite d'une telle initiative. En sa qualité d'un des plus anciens organismes culturels du portefeuille de Patrimoine canadien et en tant que dépositaire des documents d'importance nationale depuis 1872, les Archives nationales du Canada s'engagent à travailler étroitement avec le ministère du Patrimoine canadien, ses organismes frères dans le portefeuille culturel, et notamment la Bibliothèque nationale du Canada, afin de permettre l'établissement d'une population hautement cultivée et spécialisée pour le *xxi*^e siècle.

Le 4 novembre 1999, le gouvernement a également répondu aux recommandations du rapport du Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes, intitulé *Appartenance et identité : L'évolution du rôle du gouvernement fédéral pour soutenir la culture au Canada*. Sur les quarante-trois recommandations du rapport, dix sont directement ou indirectement reliées aux opérations des Archives nationales. Par conséquent, les Archives nationales participeront à diverses initiatives culturelles proposées par le ministère du Patrimoine canadien.

iii) Progrès technologiques

Le défi des nouvelles technologies d'enregistrement et de consultation représente une constante historique pour les Archives nationales. À l'heure actuelle, les archivistes du monde entier s'intéressent particulièrement aux documents électroniques. Les questions qui se posent sont complexes. Par exemple, comment peut-on préserver l'authenticité et la fiabilité des documents électroniques? Comment et sous quelle forme les documents électroniques doivent-ils être physiquement préservés? Quelle est la meilleure façon d'évaluer et d'acquérir des documents électroniques? Le procès-verbal d'une réunion sous forme de courriel est-il essentiellement différent d'un journal écrit à la main au *xvii*^e siècle ou du premier film sonore réalisé au Canada? Comment les Archives peuvent-elles réagir face à l'évolution des structures de données, à l'utilisation d'applications logicielles privées et aux changements de matériel informatique? Comment les Archives garantissent-elles au public l'accès à ces genres de documents? On sait bien que les changements de la technologie peuvent présenter de nouveaux défis importants aux Archives dans le domaine des pratiques actuelles et qu'il faut par

ailleurs garantir les droits des Canadiens à la protection des renseignements personnels; comment parvenir à un tel équilibre et comment le réglementer aux Archives nationales? Comment les changements technologiques modifient-ils ou transforment-ils les besoins en matière de ressources humaines aux Archives? Faut-il exiger de nouvelles formes de connaissances et de compétences pour les futures générations d'archivistes? Beaucoup d'autres questions se posent, aussi complexes que celles-ci, voire davantage, auxquelles il va falloir répondre afin de s'assurer que les documents électroniques d'importance nationale arrivent aux Archives nationales au moment opportun, sous la forme qui convient et qu'ils soient accessibles, durables et rentables.

iv) Gestion de l'information au sein du gouvernement

Dans son rapport annuel publié en juillet 1999, le Commissaire à l'information a fait ressortir le lien indispensable entre une bonne gestion de l'information au sein du gouvernement du Canada et un accès efficace à l'information. Il a souligné que les politiques relatives à la gestion des fonds de renseignements, promulguées par le Conseil du Trésor à la fin des années 80, garantissaient que les documents gouvernementaux seraient gérés de manière à en faciliter l'accès. Il a également observé, toutefois, que la fonction de gestion des documents au sein du gouvernement s'était « considérablement dégradée », à une époque où le recours accru aux documents électroniques et à la tenue électronique des dossiers menace de miner encore davantage la capacité du gouvernement à gérer correctement ses fonds de renseignements.

En raison du mandat prévu par la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, qui vise à faciliter la gestion des documents gouvernementaux, les Archives nationales joueront un rôle essentiel dans le cadre de tout effort concerté et coordonné visant à améliorer la tenue des dossiers au sein du gouvernement.

v) Nouveau leadership

Les nominations récentes et simultanées d'un nouvel Archiviste national et d'un nouvel Administrateur général de la Bibliothèque nationale du Canada créent une nouvelle dynamique pour deux des établissements patrimoniaux les plus en vue du Canada. Dans le cas des Archives nationales, la nomination de M. Ian E. Wilson coïncide avec la publication du rapport de M. John English, historien et professeur à l'Université de Waterloo, dans la foulée des consultations qu'il avait entamées en 1998 sur le rôle et la structure des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale de demain. Demandées par le ministère du Patrimoine canadien, ces consultations visaient à déterminer si les Archives nationales du Canada et la Bibliothèque nationale du Canada étaient positionnées pour préserver et promouvoir le patrimoine permanent du Canada, tout en y donnant accès, et si elles étaient en mesure de relever les défis de l'ère électronique du prochain siècle.

E. Dépenses prévues de l'organisme

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaires du Budget principal des dépenses	45 160	46 812	46 812	46 812
Total du Budget principal des dépenses	45 160	46 812	46 812	46 812
Rajustements	3 789	6 100	6 100	7 400
Dépenses prévues nettes	48 949*	52 912	52 912	54 212
Moins : Recettes non disponibles	142	125	125	125
Plus : Coût des services reçus sans frais	26 790	25 864	25 863	25 863
Moins : Coût des services fournis à la Bibliothèque nationale	3 984	3 982	4 079	4 079
Coût net du programme	71 613	74 669	74 571	75 871
Équivalents temps plein	614	614	614	614

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

Section III : Plans, résultats et ressources

A. Acquisition et gestion des fonds d'archives

i) Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
15 206 \$	15 504 \$	15 193 \$	15 908 \$
182 ETP	182 ETP	182 ETP	182 ETP

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

ii) Objectif du secteur d'activité

Assurer la préservation des documents d'archives d'importance nationale qui rehaussent la compréhension des Canadiens à l'endroit de leur passé et de leur identité collective.

iii) Description du secteur d'activité

Acquérir, contrôler et préserver les documents de l'administration fédérale ayant une valeur historique à long terme et les documents du secteur privé qui témoignent du développement du Canada et qui ont une valeur archivistique.

iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
<p>Fournir aux Canadiens des ressources archivistiques reflétant l'expérience canadienne et protégeant les droits des citoyens.</p>	<p>Les Archives nationales du Canada veilleront à ce que le patrimoine documentaire du Canada, de quelque nature qu'il soit, continue à témoigner de la diversité de la société canadienne, et à ce que tous les citoyens puissent y avoir accès en permanence, tant aujourd'hui que dans l'avenir. Elles parviendront à ce résultat en entretenant ou en mettant sur pied des programmes complets d'acquisition d'archives privées et publiques.</p>	<p>Acquérir des documents d'importance nationale conformément aux critères établis et aux stratégies à long terme : les documents du secteur privé sont acquis en application des orientations des Archives nationales en matière d'acquisition 1995-2000 pour que les documents historiques reflètent bien l'expérience nationale du Canada; dans le cas des documents du secteur public, on donnera la priorité au faible pourcentage de documents qui ont une importance archivistique ou historique.</p> <p>Fournir des services de préservation pour les fonds et collections des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale conformément aux plans opérationnels et aux normes de service.</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle politique départementale de préservation qui traite du besoin de maintenir un équilibre entre la préservation à long terme et le droit du public d'avoir accès aux documents des Archives nationales.</p>

		<p>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de reproduction qui permette de répartir les ressources entre la numérisation et les autres formes de reproduction.</p> <p>Accueillir, en octobre 2000, en collaboration avec d'autres institutions culturelles de la région de la capitale nationale, le deuxième Sommet national sur la préparation aux situations d'urgence au Canada, qui permettra de planifier la protection future de notre patrimoine culturel.</p>
	<p>Les Archives nationales amélioreront l'information disponible sur leurs fonds et collections.</p>	<p>Convertir les descriptions des fonds d'archives conservés aux Archives nationales en un format électronique normalisé accessible en ligne aux chercheurs.</p> <p>Appliquer des normes de contrôle pour la description des documents d'archives, quel que soit le type de support ou le niveau de traitement.</p>

B. Gestion de l'information gouvernementale

i) Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
7 265 \$	7 408 \$	7 260 \$	7 601 \$
140 ETP	140 ETP	140 ETP	140 ETP

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

ii) Objectif du secteur d'activité

Préserver la mémoire institutionnelle du gouvernement du Canada à long terme et appuyer ce dernier dans la prise de décision et dans le processus de responsabilité.

iii) Description du secteur d'activité

Examiner, évaluer, superviser et mettre à exécution les calendriers des délais de conservation et d'élimination des documents des institutions fédérales; aider ces institutions à gérer leur information; et entreposer, récupérer et disposer des documents qui demeurent sous le contrôle des institutions gouvernementales.

iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
<p>Fournir aux Canadiens la préservation de la mémoire institutionnelle du gouvernement du Canada</p>	<p>Garantes de l'intégrité de l'information gouvernementale, les Archives nationales prendront les mesures nécessaires pour satisfaire efficacement les besoins du gouvernement canadien en matière de gestion de son information. En outre, elles veilleront à faire reconnaître la valeur de cette information en tant que témoignage et que bien public. Elles collaboreront avec les gestionnaires de l'administration fédérale pour les aider à assumer pleinement leurs responsabilités en matière de gestion de l'information, et leur fourniront les moyens nécessaires à la gestion de l'information dont ils sont responsables. Elles veilleront à ce que toutes les institutions fédérales disposent d'autorisations nécessaires et de politiques efficaces régissant à la fois la conservation et la disposition de leurs documents.</p>	<p>Élaborer des normes, des pratiques et des lignes directrices pour la gestion de l'information, y compris les documents électroniques, en organisant des activités à l'intention des gestionnaires de l'information au sein du gouvernement du Canada et en fournissant des conseils aux ministères et organismes fédéraux.</p> <p>Mettre en œuvre le Plan annuel de disposition des documents, qui est établi en fonction des accords négociés entre les Archives nationales et les institutions gouvernementales, pour déterminer les documents de valeur archivistique à transférer aux Archives et autoriser les ministères et organismes à disposer des documents périmés dépourvus de valeur archivistique.</p> <p>Élaborer et réaliser un programme intégré de gestion des documents électroniques.</p>

C. Services, sensibilisation et appui

i) Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
10 900 \$	11 115 \$	10 892 \$	11 404 \$
148 ETP	148 ETP	148 ETP	148 ETP

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

ii) Objectif du secteur d'activité

Fournir l'accès aux fonds et collections des Archives nationales et appuyer le développement et l'utilisation des archives pour le bien-être et l'agrément des Canadiens.

iii) Description du secteur d'activité

Faciliter l'accès aux fonds et collections des Archives nationales, renseigner les Canadiens sur l'institution, sur ses fonds d'archives et ses services, apporter son soutien aux services d'archives, aux activités archivistiques et au milieu archivistique canadien.

iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
<p>Fournir aux Canadiens l'accès à leur patrimoine archivistique</p>	<p>Les Archives nationales assureront un accès rapide à l'ensemble des documents conservés en mariant de façon créative les technologies nouvelles et existantes pour répondre aux besoins des clients et en fournissant à la clientèle des installations modernes conçues à son intention.</p>	<p>Continuer la mise en œuvre du Plan de services de qualité dans tous les aspects du service au public (orientation, inscription, référence, consultation, copie et prêts de microfilms).</p> <p>Répondre à toutes les demandes officielles présentées conformément à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> selon la prescription de ces lois.</p> <p>Améliorer l'outil de recherche en ligne des Archives nationales, <i>ArchiviaNet</i>, afin d'y intégrer d'autres instruments de recherche, des guides thématiques et des descriptions normalisées des fonds des Archives nationales, ainsi que des copies numérisées de documents d'archives.</p> <p>Mettre au point l'infrastructure pour une prestation électronique des services pour les clients des Archives nationales.</p>

	<p>Les Archives nationales encourageront les Canadiens à mieux connaître l'existence et la nature des sources de l'histoire du Canada en créant ou en entretenant des partenariats et d'autres initiatives ou programmes coopératifs.</p>	<p>Mettre en œuvre un plan triennal de sensibilisation qui comprend des projets tels que des expositions physiques et virtuelles (p. ex., une exposition du gouvernement du Canada sur l'évolution constitutionnelle du Canada, dans le hall d'honneur de l'édifice du Centre des édifices du Parlement, prévue au printemps 2000, avec un élément virtuel complet; ainsi qu'une exposition axée sur la vaste collection de portraits des Archives nationales), des produits interactifs et une constante amélioration du site Web des Archives nationales.</p> <p>Continuer à financer directement le milieu archivistique, y compris le Réseau canadien d'information archivistique, par le biais du programme de subventions et contributions des Archives nationales.</p>
--	---	---

D. Services généraux

i) Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
15 578 \$	18 885 \$	19 567 \$	19 299 \$
144 ETP	144 ETP	144 ETP	144 ETP

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

ii) Objectif du secteur d'activité

Fournir un soutien administratif aux Archives nationales du Canada et à la Bibliothèque nationale du Canada.

iii) Description du secteur d'activité

Fournir aux Archives nationales des services de planification stratégique, de coordination des politiques et d'examen; fournir des services de gestion des ressources humaines et financières, de gestion des installations et du matériel et des services de sécurité aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale du Canada; fournir aux Archives nationales des services de gestion de l'information et de technologie.

iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
<p>Fournir aux Canadiens l'administration efficace du programme des Archives nationales du Canada</p>	<p>Les Archives nationales du Canada entendent devenir un employeur de choix en mettant sur pied des initiatives de formation, de perfectionnement professionnel et de recrutement qui permettront à leur personnel d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour conserver aux Archives nationales leur expertise particulière en matière d'archivistique, de préservation des documents, de gestion de l'information et de service à la clientèle.</p>	<p>Mettre en œuvre une approche globale de gestion des ressources humaines qui réponde à des questions comme la planification des ressources humaines, l'équité en matière d'emploi, la planification et la gestion du rendement, la relève, les profils de compétence, le recrutement, la formation et le perfectionnement, l'orientation et les programmes de rotation du personnel.</p> <p>Mettre en œuvre des mesures pour régler les problèmes soulevés dans le sondage auprès des fonctionnaires fédéraux.</p>
	<p>Les Archives nationales s'assureront que leurs installations puissent s'adapter aux besoins changeants du personnel, des services, des fonds d'archives et des clients.</p>	<p>Une fois obtenue l'approbation finale de la demande relative aux locaux, terminer les plans de logement intérimaire et compléter la préparation du projet pour l'administration centrale des Archives nationales.</p> <p>En collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, préparer une présentation au Conseil du Trésor afin d'obtenir un entrepôt pour les anciens films et photographies à support en nitrate.</p>

<p>Consolider et accroître les installations régionales pour répondre aux besoins des clients pour l'entreposage des documents semi-actifs et inactifs.</p>		
<p>Mettre en œuvre la Stratégie d'information financière du gouvernement fédéral.</p> <p>Mettre en œuvre une approche départementale intégrée de planification axée sur les résultats.</p> <p>Améliorer la gestion des projets de technologies de l'information, conformément aux normes approuvées par le Conseil du Trésor, pour que ces projets répondent aux besoins des activités qu'ils doivent appuyer, et que tous les avantages escomptés soient atteints dans les délais prévus et conformément au budget.</p> <p>Établir des normes et une structure en gestion de l'information (GI) et en technologies de l'information (TI) pour les ressources de données, les applications de systèmes et l'infrastructure de la technologie afin que tous les éléments GI/TI soient intégrés de la façon la plus économique possible.</p>	<p>Les Archives nationales vont s'assurer que tous les gestionnaires et les employés participent à une approche de planification, de gestion et de prestation de services axée sur les résultats.</p>	

Section IV : Renseignements financiers

Coût net du programme pour l'année budgétaire 2000-2001

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues (Budgétaire et non budgétaire du Budget principal des dépenses plus rajustements)	52 912
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	24 289
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le SCT	1 545
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	30
<i>Moins : Services fournis sans frais</i>	
Services de gestion des ressources humaines, financières et matérielles et de gestion des installations fournis à la Bibliothèque nationale du Canada	3 333
Autres services aux clients fournis à la Bibliothèque nationale du Canada	649
Coût total du programme	74 794
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	125
Coût net du programme 2000-2001 (Total des dépenses prévues)	74 669

Source des recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
<i>Services, sensibilisation et appui</i>				
Services et frais de services	0	0	0	0
Divers	142	125	125	125
Total des recettes non disponibles	142	125	125	125

Résumé des dépenses en capital par programme et secteur d'activité

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Acquisition et gestion des fonds d'archives	310	310	310	310
Gestion de l'information gouvernementale	0	0	0	0
Services, sensibilisation et appui	0	0	0	0
Services généraux	254	3 254	4 254	3 254
Total des dépenses en capital	564	3 564	4 564	3 564

Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions				
<i>Services, sensibilisation et appui</i>				
Conseil canadien des archives	600	600	600	600
Le Trust pour la préservation de l'AV.CA	25	25		
Total des subventions	625	625	600	600
Contributions				
<i>Services, sensibilisation et appui</i>				
La communauté archivistique canadienne, pour appuyer des projets qui mèneront à la mise sur pied d'un réseau national d'établissements d'archives, de fonds d'archives, d'activités et de services	640	640	640	640
La communauté archivistique canadienne, pour appuyer des projets liés à la conservation de documents d'archives, ainsi qu'à la formation et à la diffusion d'information en matière de conservation	500	500	500	500
Total des contributions	1 140	1 140	1 140	1 140
Total des subventions et des contributions	1 765	1 765	1 740	1 740

Section V : Autres renseignements

Canada. Chambre des communes. Comité permanent du patrimoine canadien.
Appartenance et identité : L'évolution du rôle du gouvernement pour soutenir la culture au Canada. Disponible sur l'Internet parlementaire à l'adresse suivante :
<http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/36/1/CHER/Studies/Reports/cherrp09-e.htm>

English, John. *Rôle des Archives nationales du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada.* Rapport présenté à l'honorable Sheila Copps, le 6 juillet 1999.
<http://www.pch.gc.ca/wn-qdn/arts/french.html>

Canada. Archives nationales du Canada. *Les sources de notre histoire — Orientations stratégiques à l'aube du prochain millénaire.* 19 septembre 1999.
<http://www.archives.ca>

Références

Archives nationales du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N3

Renseignements généraux : (613) 995-5138
<http://www.archives.ca>

Une version électronique de ce rapport est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.archives.ca>

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce document, veuillez contacter la directrice de la Planification stratégique et de la coordination des politiques au numéro (613) 992-7545.